Temps de travail



Fiche Technique N°8 ACQUISITION ET MODALITES DE PRISE DE RTT

Date de création : 24/03/06 Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 11/07/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 2 -2.5 ; Page 15

Validé ☑ En diffusion ☑

RAISON D'ÊTRE

L'acquisition de jours de RTT est directement liée à la durée du travail puisque l'attribution de jours de RTT a exclusivement pour objet de compenser les périodes travaillées au-delà de 35 heures par semaine.

PERSONNEL CONCERNE

L'ensemble des collaborateurs de DHL EXPRESS bénéficie de jours de RTT à l'exception :

- des salariés bénéficiant d'un aménagement de leur temps de travail hebdomadaire générant des journées ou des demi-journées de repos complémentaires à leur demande,
- des salariés relevant du dispositif d'horaires variables à condition que ces derniers aient la possibilité de gérer de manière autonome le dispositif de plages de travail libres.

ACQUISITION DE RTT

ACQUISITION RT	T : PERSONNEL EN	DECOMPTE H	IORAIRE
Catégorie	Temps de travail	Nbre de jours RTT par an	Temps de travail hebdomadaire effectué au-delà de 35:00 générant des jours de RTT
Personnel Sédentaire	35:00	0	0:00
	35:50	5	0:50
	36:40	10	1:40
Roulant messagerie	35:50	5	0:50
Courte distance jour	39:50	5	0:50
Courte distance nuit	40:40	10	1:40
Longue distance jour	43:50	5	0:50
Longue distance nuit	44:40	10	1:40
ACQUISITION RTI	Année civile	Jours RTT	Forfait jour contractuel
Cadres	228 jours ouvrés pour 2006	10	218 jours ouvrés pour 2006
ACQUISITION RTT : F		AIT MENSUEL	EN HEURES
Catégorie	Forfait mois	Jours RTT	Temps de travail annuel effectué au-delà de 1607 H générant des jours de RTT
Agent maîtrise : 200, 215, 225 Agent maîtrise relevant des emplois : Attachés Commerciaux Conseillers Clientèle (CS) Formateurs Agent maîtrise en charge d'une fonction d'encadrement	158:52	10	65:00

Temps de travail



Fiche Technique N°8 ACQUISITION ET MODALITES DE PRISE DE RTT

Date de création : 24/03/06 Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 11/07/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 2 -2.5; Page 15

Validé ☑ En diffusion ☑

PRINCIPES

- Les droits relatifs aux jours de RTT sont calculés au prorata du temps de travail effectif réalisé par chaque salarié au cours de l'année civile en tenant compte des absences et des entrées/sorties.
- Les jours sont acquis par année civile et se soldent au cours de la même période. Les jours de RTT non pris et qui n'ont pas fait l'objet de demande du salarié de transfert dans le CET au plus tard le 10 décembre de l'année d'acquisition sont réputés perdus. En revanche, au cas où, et de façon exceptionnelle, le solde de RTT serait négatif (exemple : RTT à la demande de l'employeur à des salariés dont les droits seraient insuffisants), celui-ci serait reporté sur l'année suivante.
- Les temps partiels ne bénéficient pas de l'attribution de jours de RTT, à l'exception du personnel forfaité en jours.

MODALITES DE PRISE DE RTT

 Salariés soumis à un décompte horaire hebdomadaire (35 heures 50 minutes et 5 jours de RTT / 36 heures 40 minutes et 10 jours de RTT)

Chaque Responsable de Service affichera en début de période (année, semestre, trimestre, mois) un planning précisant les jours possibles de prise de RTT en fonction de la charge prévisionnelle d'activité.

En aucun cas la prise de jours de RTT ne pourra être planifiée sur des jours identifiés comme étant des jours de forte activité. En revanche, les jours de RTT pourront être posés sur les autres périodes (activité normale ou basse) en privilégiant la prise sur les périodes d'activité basse.

Chaque collaborateur positionnera ses jours de RTT en fonction des plannings établis. En dernier ressort, la hiérarchie valide sous huitaine le choix ainsi exprimé. Le planning sera actualisé tous les mois pour le mois suivant.

Salariés soumis à un forfait mensuel en heures (158 heures 52 minutes et 10 jours de RTT) et forfait annuel en jours (218 jours travaillés et 10 jours de RTT)

Temps de travail



Fiche Technique N°8 ACQUISITION ET MODALITES DE PRISE DE RTT

Date de création : 24/03/06

Date de mise à jour : 11/07/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 2 -2.5; Page 15

Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑ En diffusion ☑

Les jours de RTT doivent être pris dans le respect par chacun d'une conciliation de ses souhaits personnels et de ses impératifs professionnels (individuels et collectifs).

Les jours de RTT seront fixés à l'initiative du collaborateur avec l'accord de sa hiérarchie et avec un délai de prévenance de 15 jours.

Règle général

Les jours de RTT peuvent être pris par journée entière ou demi-journée et peuvent être accolés à des jours de congés payés, jours fériés ou de week-end.

PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

Les modalités de prise des jours de RTT s'appliquent au 1er avril 2006.

CONVERGENCE

Pour l'année 2006, et pour les salariés concernés, la mise en œuvre des nouveaux schémas horaires étant planifiée au 1^{er} septembre 2006, le nombre de jours de RTT potentiels jusqu'au 31 décembre 2006 est de :

- **2 jours** pour les salariés soumis à un décompte hebdomadaire de leur temps de travail sur une base de 35 heures et 50 minutes,
- **3,5 jours** pour les salariés soumis à un décompte hebdomadaire de leur temps de travail sur une base de 36 heures et 40 minutes ou soumis à un forfait mensuel/annuel en heures/jours.

Les salariés présents au 31 mars 2006 et bénéficiant dans leur statut d'origine de jours de RTT conservent leur dispositif jusqu'à la date de convergence prévue par l'Accord sur le Temps de Travail.